

mis réparé, par exemple, si les fabriques du pénitentiaire ne mettaient dans le commerce que les articles que nous fournit l'importation, au lieu de ceux que nous fabriquons nous-mêmes. Il a été question de déferer cette matière à un comité spécial.

M. Drummond a soutenu un projet de loi relatif à l'administration de la Justice dans le Bas-Canada. L'objet de cette mesure est de conférer à la Cour du Banc de la Reine (mais tout court criminelle et d'appel), le pouvoir d'ordonner, sur la demande de la partie publique, que le procès d'un criminel sera fait dans un district autre que celui où l'offense aura été commise. Cette loi a pour motif la partialité des jurés en quelques cas ; et M. Drummond a affirmé qu'il y a de fortes raisons en ce qui concerne le Bas-Canada, pour induire le ministre à la proposer aux chambres. Ce bill a obtenu sa seconde lecture.

M. LaFontaine a présenté un bill, déjà lu pour la seconde fois, dont l'adoption permettra la prolongation de la durée ordinaire des termes de la Cour des sessions de Québec.

Le rédacteur du *Journal de Québec*, qui est en hostilité ouverte avec M. Papineau, s'efforce de convaincre le public que ce monsieur a manqué à l'honneur en retenant une somme d'argent sur quelques achats de manuscrits qu'on l'avait chargé de faire lorsqu'il était à Paris. D'autres, sans aller aussi loin que ce journaliste dans le jugement qu'ils portent sur cette affaire, se hâtent à reprocher à M. Papineau d'avoir manqué à la délicatesse. Mais ces propos viennent directement de députés plus ou moins désintéressés dans ce débat, et ne sont pas loi pour le public qui n'a sous les yeux que la formule d'accusation, non encore accompagnée des pièces justificatives. Ainsi, sans nous prononcer nous-mêmes sur le mérite de cette question, qui n'en est pas une à proprement parler, sous le point de vue politique ou parlementaire, nous voyons dans cette occurrence un fait public sur lequel, en attendant mieux peut-être, nous allons rapporter l'opinion de deux écrivains adversaires en politique, le correspondant du *Toronto Herald*, et celui du *Canadian* qui lui écrit aussi de la nouvelle capitale.

Voici ce qu'il écrit le correspondant du *Herald* à la date du 12 juillet :

" Hier a surgi un petit scandale personnel..... Je veux parler de l'accusation récemment produite par M. Cauchon contre M. Papineau, incitant ce dernier d'avoir tenté de soustraire à la Province une somme de £150, étant partie d'un montant qu'il lui avait été transmis à Paris pour l'achat de copies de certains documents. — M. Christie a fait motion que la correspondance soumise à cet égard à la chambre fut referée au comité sur les comptes publics. J'ai en ce moment par-devant moi cette correspondance, et je dois dire que si toutes les accusations proférées contre le cédant ouateur sont appuyées sur des bases également fallacieuses, il a le meilleur droit de crier à la calomnie contre un certain homme que je connais. Rien ne saurait être aussi lâche pour nos hommes d'affaires que cette tentative de faire peser le des honnêtes sur un homme qui pendant un temps a exercé une si grande influence sur les destinées de son pays. ....

" Voici la traduction du passage de la lettre de M. Papineau, à propos duquel ce cédant diffaire (standron cock-and-bull story) a été inventé....

" Je n'ai dépensé que £50 pour les manuscrits que je vous envoie. Si le gouvernement pense qu'il devrait toucher la balance, je la remettrai à demande. Néanmoins, je crois que le gouvernement m'est redébiteur d'une somme qui excède cette balance."

M. Papineau motive ensuite cette opinion. C'est là l'unique fondement de l'accusation de s'être approprié malhonnêtement une portion de l'argent public ; et il ressort de cette lettre que M. Papineau a sacrifié pour cette affaire son projet de visiter quelques parties de l'Europe, et a fait gratuitement des démarches à Paris pour se procurer les copies demandées."

De son côté, le correspondant du *Canadian* dit sur le même sujet :

" M. Christie a référé au comité des comptes publiques la correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et M. Papineau au sujet du surplus de l'argent resté entre les mains de ce monsieur après l'achat de manuscrits sur l'histoire du Canada. Vous pouvez juger vous-même par cette correspondance de la valeur des accusations portées contre M. Papineau à cette occasion. Pour ma part, je ne vois pas que M. Papineau soit le moins du monde coupable de malhonnêteté ; mais il est certainement coupable de mauvais goût et d'un manque de délicatesse. Voilà où on en vient quand, au lieu de discuter avec calme les affaires publiques, on se laisse aller au désir d'ébraser ses adversaires : il en résulte des accusations réciproques qui, bien ou mal fondées, finissent toujours par nuire aux deux partis : car le bon public est toujours plus prêt à croire le mal que le bien, et à rire des deux parties."

C'est aussi pour la même raison qu'à part l'extrême inconvenance saires des substituées aux raisonnements, en matière d'intérêts publics, le peuple n'a que des idées fuses à recueillir sur les personnes et sur les choses, de la lecture des discours, comme par exemple, celle que vient de publier M. W. L. McKenzie dans un journal de Toronto, contre M. Boulton, ou d'écrits parlementaires analogues dont le titre ne saurait aveugler sur le contenu.

La presse du Haut-Canada s'émoult d'une difficulté survenue entre M. Christie et l'un des rapporteurs des débats, M. Ure. Ce dernier, occupé à sténographier un discours de M. Baldwin, fut interrompu par M. Christie qui s'amusait à converser avec quelqu'un des galeries. Il crut devoir prier le représentant de Gaspé de vouloir bien lui permettre d'entendre l'orateur qui parlait. M. Christie s'offensa de cette demande, et, finalement, après

avoir requis de M. Ure, une apologie que celui-ci refusa de lui faire, en fit le sujet d'une plainte à la Chambre. Un vote de censure s'ensuivit et M. Ure fut reprimandé par l'orateur.

D'après les détails de cet incident que nous

communiquons les journaux du Haut-Canada,

il est impossible de trouver blâmeable la conduite du rapporteur du *Globe*, qui n'aurait eu

que le malheur de ne pouvoir, sans manquer

aux priviléges de la chambre, demander à

M. Christie ce que la civilité pudique et honnête permet d'exiger de toute personne en pa-

reille.

#### Correspondance particulière de l'Univers.

Borde, le 2 juin 1850.

*Le radicalisme a fait son temps dans le canton de Berne, et, s'il plait à Dieu, nous pourrons bientôt en dire autant de quelques autres cantons de la Suisse. Le nouveau Grand-Conseil s'est réuni hier ; dans toutes les questions préalables, 117 voix conservatrices se sont prononcées contre 105 voix radicales : cette majorité sera bientôt renforcée par quelques élections supplémentaires. Tout s'est passé avec ordre, avec calme et dignité. On voyait que les honnêtes gens reviennent au travail des affaires, on respirait plus librement, on se sentait renaitre. Un peuple longtemps opprimé vient de secouer le joug impur qui pesait sur lui ; il l'a fait sans révolution, en démenant dans les voies légales, comme il convient de le faire pour une cause qui a pour elle la raison et la justice. Comme l'*Univers* l'a annoncé il y a un mois, ce succès est dû aux catholiques, qui ont envoyé au Grand-Conseil de Berne une députation compacte, sans nullement de plus de vingt membres, dont les conservateurs protestants avaient le plus grand besoin, comme on le voit par les chiffres cités plus haut. Ce sont les catholiques qui avaient le plus à se plaindre du gouvernement qui vient de succéder, ce sont eux qui l'ont renversé, espérant que celui qui va lui succéder s'en souviendra.*

*Nous remercions l'ami de notre Feuille qui a la bonté de nous transmettre ses excellentes appréciations des Oraisons Sacrées de notre époque. Nos lecteurs trouveront sur notre dernière page la seconde de ces appréciations.*

#### Les Chefs de la Révolution Romaine.

(Extrait d'un journal Parisien.)

En réfléchissant sur la position difficile dans laquelle se trouve le gouvernement pontifical relativement aux finances, j'ai peine à comprendre comment des écrivains qui se représentent peuvent lancer contre lui des accusations si injustes au manifeste, à son égard, des exigences si déraisonnables, tandis que les ennemis du Saint-Siège, eux-mêmes, sont obligés de lui rendre justice sur ce point. Dans les articles sur les affaires de Rome, dont le style dévoile le protestant toujours avide et prévenu contre le Souverain-Pontife, mais où l'origine révolutionnaire des Mazzini, Canino, Sterbini, Arnolfini et autres est appréciée comme elle mérite de l'être, voici ce que publie le *Quarterly Review* :

" A mesure que l'on portait à la Monnaie les métaux précieux, les NUMÉRAIRES DISPARAISSENT ; la masse de ces métaux enlevée aux églises et aux particuliers était énorme... Quand on pense aua quantité d'argenterie et de bijoux qui disparaît de la sorte et sur une grande échelle, on peut, sans exagération, évaluer à 15 MILLIONS D'ORCES la somme de métaux précieux saisie par la violence des usurpateurs. Le numéraire en circulation aurait alors dû être plus abondant qu'à aucune des époques même les plus prospères de la papauté, et il disparaît jusqu'au dernier écu... On battait monnaie, mais ce n'était plus pour les besoins usuels ; les hommes qui s'étaient emparés du gouvernement avaient en la précaution de la faire frapper à l'effigie de Grégoire XVI, afin que l'onde seraient envoyées on ne peut en connaître la provenance."

Ce peu de lignes nous donnent l'explication des six cent mille livres sterling (15,000,000 de £) dont parlait naguère le journal *Assemblée nationale*, et déposées dans les caisses de la banque d'Angleterre pour compte de ces chefs de la République romaine. Si, à cette épousée des ressources qui séparent un pays, on ajoute les huit millions d'euros en papier émis par eux, et qui ne représentent aucune valeur réelle, augmentent d'autant la dette nationale et la portent à cinquante millions d'euros, on aura une idée des embarras qu'il faudra lancer derrière lui le passage de ces hommes sinistres, rebâtis de la société, dans les régions du pouvoir. Ce n'est pas que le gouvernement pontifical ne pût, dans des temps ordinaires, surmonter des embarras même plus considérables ; mais, aujourd'hui, le crédit est partout ébranlé, dans les pays surtout qu'à ravagé la poste révolutionnaire ; et, ici, la maison par l'entremise de laquelle on avait fait une opération financière aussi avantageuse que possible vu les circonstances, effrayée de l'avenir profite, à ce qu'il paraît, de la faute qu'elle s'était réservée de ne pas empêcher les derniers termes de l'emprunt. C'est dans ce moment critique que des hommes qui se disent modérés blâment le gouvernement de son inaction apparente. Oh ! ouïez hommes modérés qui dans tous les pays laissent passer tout le mal et ne soutiennent jamais les gouvernements légitimes, qui n'ouvrent la bouche pour blâmer les actes du pouvoir légal et se taisent à la vue des crimes commis impunément par les escamoteurs politiques qui ont osé et prétendent encore s'emparer du timon des Etats, ces hommes modérés sont bien suivant l'expression spirituelle de l'historien allemand de la guerre récente en Hongrie, les Georges Dandins de l'anarchie. Pour en revenir au gouvernement pontifical, tant s'en faut que les ressources lui manquent ; mais, ainsi que je vous le disais dernièrement, c'est un gouvernement paternel. Avant que d'augmenter les impôts déjà établis ou d'en prélever, il y regardera à deux fois. Croirez-vous, par exemple, que les négociants et autres industriels des Etats de l'Église ne paient aucun droit de patentes ? Un pareil impôt permettrait même qu'on en exempta le petit commerce, augmenterait le revenu de huit cent au-dessus des barbouilles, avec tribunes tout

autour ; ce sera une très-jolie église de campagne. Elle doit coûter environ £8000. La beauté du site et du coup d'œil qu'il embrasse est incomparable.

Une nouvelle église anglicane a été inaugurée au même lieu dimanche dernier, et les dames de cette communion y tiennent depuis quelques jours un bazar dont le produit est destiné à lui venir en aide. Il est question d'y bâti aussi une église écossaise. De hautes destitutions sont réservées à la ville de Lévis et les propriétés ne peuvent manquer d'y accéder en peu d'années une valeur immense. Elle sera bientôt à Québec ce que Brooklyn est à New-York, et plus encore le chemin de fer projeté de Québec à Melbourne et à Montréal d'un côté, et de l'autre à Halifax ou à Saint-André, se réalisera.

Le nombre des émigrés arrivés à Québec dans le cours de la semaine dernière, est de 937. Sur ce nombre, il n'y a eu que trois enfants de morts pendant la traversée.

— La population de la Calédonie dépasse ce nombre de 149,000 âmes.

COUVERTURE CRIMINELLE.—Augustin Denis, accusé de parjure, a été hier acquitté par le jury. Louis Bourgeois, accusé de vol de la valeur de £2, a plaidé coupable.

Le steamer London, Capt. Baby, est arrivé du Sault-Sainte-Marie dimanche dernier, ayant à son bord quatre-vingt tonnes de cuivre presque toutes de la compagnie de Minnesota, avec quelques morceaux de rocs contenant quantité de cuivre, parmi lesquels il y en a un qui pèse près de 4000 livres, qui a été laissé au quai de S. P. Brady pour New-York. Les nouvelles des mines sont des plus encourageantes cette année et le montant du cuivre qui doit être envoyé durant cette saison surpassera de beaucoup celui de l'été dernier. Depuis l'ouverture de la navigation les fer est descendu en abondance, et tout annonce que les travaux des mines se poursuivent avec rapidité, et qu'elles réalisent, cette année un profit considérable. — *Le Citoyen*. (Detroit).

— On a commencé la récolte des blés dans la partie sud-ouest de l'Etat. Les moissonneurs vont se mettre à l'œuvre dans les autres comtés pendant la semaine qui va commencer. La récolte sera le double plus que commune ; mais on craint que l'émigration Californienne n'ait tellement diminué le nombre des travailleurs dans l'ouest, qu'on ne manque de bras pour faire les foins et couper le blé pendant l'espace de temps que la nature destine à ces travaux.

— St. Louis contient une population de 80,000 habitants, dont la moitié est d'origine étrangère. De cette moitié, au moins les deux tiers sont catholiques.

— *NAISSANCES.*  
En cette ville, le 9 du courant, la dame de M. T. L. A. D. Baby, a mis au monde un fils.

A St. Isidore, le 7 du courant, la dame de M. Désiré Bellier, a mis au monde un fils.

— *MARIAGES.*

En cette ville, le 21 ultimo, par messire Pellissier, Paul Enos Deschamps, père écr., des Tanneries des Rolland, à Dame Louise Lavigne, veuve de feu Simon Letourneau, de la même place.

— A la trente et le trente-neuf du courant, en cinq séances, la première le lundi après midi et les quatre autres les deux jours suivants. Les parents des enfants et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Après la dernière séance commencent les vacances. La rentrée des élèves se fera le vingt quatre de septembre prochain à six heures du soir. Nous croyons devoir prêter de la circonstance pour avertir que ceux qui désirent avoir des places pour leurs enfants, feront bien de les retenir d'avance.

— *DECESES.*  
Le collège de Montréal vient de faire une perte bien sensible dans la personne de M. Edmond Pagnuelo, élève de syntaxe. A peine âgé de 15 ans, il domine les plus belles esprances par ses talents, ses vertus et l'amabilité de son caractère. Il a été enlevé à l'affection de ses maîtres et de ses condisciples, par une maladie aussi rapide que soudaine. Le 15 de ce mois, il assistait au concours pour les prix et déjà le 18 il avait rega une couronne bien plus précieuse. Il est mort dans les sentiments de la piété la plus profonde, et entre les bras de sa mère, qui depuis deux ans s'est vu enlever un époux et deux de ses enfants.

La sœur, membre de la communauté des sœurs Grises, assistait aussi à ses derniers moments. L'animal enfant, dans son calme qui préside la mort du juste, se plaisit à rappeler à cette sœur chérie, les paroles que le deuil lui faisait dire dans la terrible maladie qu'il avait contractée, dans l'exercice de sa maladie aussi rapide que subline. Les élèves de sa classe ont accompagné ses restes mortels jusqu'au bateau à vapeur. Il a été inhumé à Lévis le lieu de sa naissance.

— En cette ville, vendredi, Cornelia Jane, fille unique de Wm. Parker, Ecr., et devant des sources de Calédonie.

— A l'Assomption, hier matin, à l'âge de cinq mois, Marie-Louise-Estherine, enfant de Godfrid Chagnon, Ecr., notaire de l'Etat.

#### EXAMENS

DES

#### ÉLÈVES DES FRÈRES.

LES EXAMENS des élèves qui fréquentent les écoles francaises des frères, pour la clôture de l'année scolaire 1849-50, sont commencés ce soir à 2 heures et continueront demain et jeudi, le matin à 9 h. et le soir à 2 h. dans une salle de la Communauté, faubourg St. Laurent. — Vendredi prochain aura lieu l'examen des élèves des écoles anglaises.

Les examens portent sur l'Instruction religieuse ou le Catéchisme, la Grammaire, l'Orthographe et l'Analyse grammaticale, sur l'Arithmétique dans toutes ses parties, la Géographie, l'histoire St. etc. etc. suivant le programme dressé par Monsieur le surintendant de l'Instruction publique, pour les Institueurs.

Les élèves des classes anglaises répondront, en outre, sur la théorie de la tenue des livres de commerce en parties doubles et sur le mesnage.

Les personnes qui désireront être témoins du degré d'instruction acquis par les élèves seront admises dans la salle d'examen.

La distribution des prix aux élèves des dites écoles aura lieu samedi 27 du présent mois, pour l'école de l'évêché, à 9 heures du matin, dans une des salles de cet établissement, et pour les autres écoles, jeudi 1er aout à 2 heures de relevée, dans le local du collège de Montréal.

Il y aura exposition de quelques uns des ouvrages des élèves en dessin huile et au lavis ; des pièces d'écriture, la pratique du mesnage, de la tenue des livres etc. etc.

#### COLLEGE DE MONTREAL.

LES Exercices Littéraires du Collège de Montréal commenceront le 30 juillet à 8 heures du matin. La distribution solennelle des Prix aura lieu le 31 à 1 heure APRES MIDI. Pour ménager aux parents et aux amis de nos élèves la place qui leur convient, on n'admettra à cette dernière séance, que les personnes qui seront munies d'une carte d'entrée.

La rentrée des pensionnaires est fixée au 17 septembre : les Classes ne s'ouvriront que le lendemain à HUIT heures. L. VILLENEUVE, PTE. S. S. Directeur du Collège, Montréal; le 23 juillet 1850.

#### CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE DES FILLES.

LE 25 du courant, à DEUX heures P. M. aura lieu la distribution solennelle des Prix du CATÉCHISME DE PERSÉVÉRANCE DES FILLES, dans l'Église Paroissiale. La séance sera ouverte par une Conférence dogmatique entre deux Prêtres. Montréal, le 19 juillet 1850.

#### COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

LES Exercices littéraires du Collège de St. Hyacinthe commenceront mardi, 30 juillet à 1h P. M. ; ils seront continués le lendemain en deux séances, la première à 8h A. M. et la seconde à 1h P. M.

Jeudi 1er Août, aura lieu la Bénédiction solennelle de la première pierre du nouveau collège ; la cérémonie commencera à 9 heures. Le même jour à 2h. P. M. se fera la distribution des prix après laquelle commenceront les vacances.